

Réunion du 09 juin 2024

Présents : Dugué, Bureau, Moreau, Grenon, Bate, Lhuair, Carmagnac, Julliard, Pouilloux, Chollet, Vincent, Guilloteau,

Excusés : Jeanneau →procuration Dugué, Durot, Delahaye

Secrétaire de séance: Mme Grenon

<<<<<->>>>>

Compte-rendu des commissions :

Travaux :

Logement Poste: Le peintre intervient actuellement.

Salle des fêtes : Il faut refixer la plaque du plafond protégeant l'éclairage qui est tombée lors d'un cours de gym. Il semble nécessaire de contrôler les fixations des autres plaques.

Lors de l'entretien préalable à la location de salles, il conviendra dorénavant de préciser que le ménage ne peut pas être effectué en grand entre chaque location compte-tenu du prix très attractif de nos salles par rapport à celles des environs. Il en est de même pour les abords.

École : l'entreprise ESPI doit intervenir le mercredi 19 juin pour la pose des volets roulants de la salle de motricité.

Voirie : il faudra relancer l'entreprise GUEMENT pour la reprise des travaux qui ont été interrompus en raison des conditions climatiques.

L'entreprise BARDIN est intervenue pour le broyage des accotements.

Animation : La commission animation a commandé les repas pour la soirée du 5 juillet. Le menu est composé de melon, jambon et beurre, parmentier de canard et salade réalisés par l'Empreinte, fromage, tarte réalisée par La Mie du Guâ.

La scène sera montée par Jérémy POUILLOUX et l'employé communal. Une réunion sera programmée en début de semaine pour l'organisation.

Maison de santé : M. le Maire donne lecture du compte rendu de la SMABTP suite à l'expertise au sujet des évacuations EU/EV, des infiltrations du patio, du défaut de chauffage à l'accueil ainsi que du défaut d'isolation acoustique entre les bureaux. Le rapport de l'expert stipule que l'entreprise Biron s'est engagée à intervenir sur le châssis coulissant du patio ; et propose une indemnité de 1157,96€ pour le défaut de chauffage. Le conseil municipal décide d'accepter la proposition en maintenant des réserves sur le problème d'évacuation EV/EU.

Devis SDEER :

A la demande de M. CARMAGNAC et Mme GRENON le SDEER a envoyé plusieurs devis pour des candélabres solaires soit :

- 1 candélabre pour le parking de la salle des fêtes pour un montant de 1 671,80€

- 2 candélabres pour le parking de la Poste pour un montant de 3 109,93€

Le conseil municipal décide dans un premier temps d'installer un candélabre solaire au niveau de la salle des fêtes uniquement.

De plus, un projecteur automatique suffira pour le restaurant.

Remplacement candélabre Route de Préroux, le montant restant à charge pour la commune s'élève à 1308,82€

Remplacement candélabre zone des Agrières pour un montant de 1592,27€ à charge de la commune.

Le conseil municipal valide ces deux devis de remplacement suite à accidents.

Délibération SDEER : le SDEER sollicite l'avis de la commune sur la notification des statuts du SDEER ; Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Panneau d'information LED : M. CARMAGNAC présente le projet au conseil municipal. Le prix étant élevé, le conseil décide de solliciter d'autres devis afin de comparer les prix.

CPI : M. le Maire a reçu un courrier du Président du Conseil d'administration du SDIS qui propose une éventuelle aide à hauteur de 35 % d'un plafond de 100 000 € par le Conseil Départemental soit 35 000 €. Cette réponse ne correspond pas à ce qui avait été évoqué.

Défibrillateur maison médicale : le conseil municipal valide le devis.

Réunion SCOT : M. MOREAU expose le déroulé de la réunion à laquelle il a assisté.

Question diverses :

Une réunion sur la fibre est organisée le 2 juillet au centre des congrès à Jonzac

Agence postale : l'employée qui exerce à l'agence postale a vu son activité diminuer le samedi et demande la possibilité de fermer les samedis matins et ouvrir plus tôt en semaine. Le conseil municipal conçoit qu'avec la fermeture de la boucherie l'activité ait pu diminuer et accepte de tester la fermeture du samedi le temps que le commerce de boucherie/épicerie soit ré-ouvert.

M. le Maire a un contact avec 3 kinésithérapeutes à la recherche d'un cabinet assez grand pour pouvoir les accueillir, un rdv est programmé.

Zone du rond-point : une réunion a eu lieu avec la CDCHS, le dossier de voirie a été validé. Il faut désormais relancer Mme Maia PERNET pour les modifications du PLU.